

Mise à jour le 20 février 2024

Classement des ressortissantes et des ressortissants étrangers dans le système de déclaration d'intérêt

Un classement des ressortissantes et des ressortissants étrangers est effectué afin d'identifier ceux qui pourront être invités à présenter une demande de sélection permanente. Ce classement est établi en fonction du pointage que ces personnes auront obtenu selon les groupes de critères suivants :

Capital humain

Un pointage maximal de 580 points est attribué pour ce groupe de critères. Il est ventilé ainsi :

a. Connaissance du français

Le niveau est selon l'[Échelle québécoise des niveaux de compétence en français](#) ou son équivalent.

Niveau de compréhension orale	R ressortissant(e) étranger(ère) (maximum 70 points)	Époux (se) ou conjoint(e) de fait qui accompagne le ou la ressortissant(e) étranger(ère) (maximum 20 points)
1 à 4	0	0
5 ou 6	32	9
7 ou 8	53	15
9 ou 10	63	18
11 ou 12	70	20

Niveau de production orale	R ressortissant(e) étranger(ère) (maximum 70 points)	Époux (se) ou conjoint(e) de fait qui accompagne le ou la ressortissant(e) étranger(ère) (maximum 20 points)
1 à 4	0	0
5 ou 6	32	9
7 ou 8	53	15
9 ou 10	63	18
11 ou 12	70	20

Niveau de compréhension écrite	Ressortissant(e) étranger(ère) (maximum 20 points)
1 à 4	0
5 ou 6	9
7 ou 8	15
9 ou 10	18
11 ou 12	20

Niveau de production écrite	Ressortissant(e) étranger(ère) (maximum 20 points)
1 à 4	0
5 ou 6	9
7 ou 8	15
9 ou 10	18
11 ou 12	20

Pour obtenir des points à la connaissance du français, les ressortissantes et les ressortissants étrangers doivent déclarer les résultats obtenus à l'un des tests ou la réussite de l'un des diplômes acceptés par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Ceux-ci sont :

- [Test de connaissance du français pour le Québec](#) (TCF-Québec) de France Éducation international;
- [Test de connaissance du français pour le Canada](#) (TCF-Canada) de France Éducation international;
- [Test de connaissance du français](#) (TCF) de France Éducation international;
- [Diplôme approfondi de langue française](#) (DALF) de France Éducation international;
- [Diplôme d'études en langue française](#) (DELF) de France Éducation international;
- [Test d'évaluation du français adapté pour le Québec](#) (TEFAQ) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France (CCIP-IDF);
- [Test d'évaluation du français pour le Canada](#) (TEF Canada) de la CCIP-IDF;
- [Test d'évaluation du français](#) (TEF) de la CCIP-IDF.

Le tableau suivant permet d'établir une correspondance entre les niveaux selon l'[Échelle québécoise des niveaux de compétence en français](#) et les résultats des attestations de tests et les diplômes acceptés par le Ministre.

Tableau des correspondances entre les niveaux de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français et les résultats des tests et diplômes recevables par le Québec

Niveaux de l'Échelle québécoise des niveaux de compétences en français	Niveau de connaissance indiqué sur les attestations ⁴ TCF, TCF-Québec, TCF-Canada et TEF, TEFAQ, TEF-Canada	Niveau de compétences linguistiques canadien (NCLC) Pointage indiqué sur les diplômes ⁵ des examens DELF (<i>Tous publics</i> ou <i>Pro</i>) ou DALF ⁶
12 11	C2	DALF C2 : au moins 32 sur 50 ¹
10 9	C1	DALF C2 : de 16 à 31 sur 50 ² DALF C1 : au moins 16 sur 25
8 7	B2	DALF C1 : de 8 à 15 sur 25 DELF B2 : au moins 16 sur 25
0-6	B1, A2, A1 ou < A1	DELF B2 : moins de 16 sur 25 DELF B1, DELF A2 ou DELF A1

¹ L'examen du DALF C2 ne comporte que 2 épreuves synthèses (une à l'oral et une à l'écrit), chacune notée sur 50 ; c'est pourquoi, dans l'attribution des points alloués à l'oral comme à l'écrit, le résultat global de chaque épreuve du DALF C2 compte une fois pour la compréhension et une fois pour la production.

¹ Idem.

Par ailleurs, certains diplômes d'études secondaires sont pris en compte pour l'obtention de points à la connaissance du français. Ces diplômes permettent d'obtenir les points correspondant à un niveau 9 (avancé) selon l'[Échelle québécoise des niveaux de compétence en français](#) ou son équivalent dans les deux compétences orales et les deux compétences écrites pour la personne requérante principale. La personne conjointe qui accompagne pourrait aussi avoir les points correspondant au niveau 9 si elle déclare l'un des diplômes d'études acceptés.

Voici les diplômes d'études secondaires acceptés par le Ministère :

- les baccalauréats général, professionnel et technologique délivrés par le ministère chargé de l'Éducation nationale de France;
- le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) délivré par le gouvernement de la Communauté française de Belgique;
- le certificat de maturité délivré au terme d'études effectuées dans une école située dans un canton francophone de Suisse romande.

Lors de l'octroi des points au classement, le Ministère donne préséance au résultat d'un test linguistique standardisé ou d'un diplôme de français acceptés par le Ministère.

b. Connaissance combinée du français et de l'anglais

Pour le français, le niveau est selon l'[Échelle québécoise des niveaux de compétence en français](#) ou son équivalent. Pour l'anglais, le niveau est selon les [Niveaux de compétence linguistique canadiens ou l'équivalent](#). Les compétences sont les suivantes : la compréhension orale, la production orale, la compréhension écrite et la production écrite.

Niveau dans une compétence		Ressortissant(e) étranger (ère)
En français	En anglais	(maximum 80 points)
1 à 4	1 à 12	0
5 à 8	5 à 8	25
5 à 8	9 à 12	50
9 ou 10	5 à 8	50
9 ou 10	9 à 12	67
11 ou 12	5 à 8	67
11 ou 12	9 à 12	80

Pour obtenir des points à ce critère, les ressortissantes et les ressortissants étrangers doivent déclarer les résultats obtenus au test accepté par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration : [l'International English Language Testing](#).

Le tableau suivant permet d'établir une correspondance entre les niveaux en anglais selon les [Niveaux de compétence linguistique canadiens ou l'équivalent](#) et les résultats des attestations du test accepté par le Ministère.

Tableau des correspondances entre les niveaux de connaissances en anglais indiqués sur les attestations de résultats du test, selon les Niveaux de compétence linguistique canadiens

Niveaux de compétence linguistique canadiens	INTERNATIONAL ENGLISH TESTING SYSTEM (IELTS) Résultats aux épreuves orales		INTERNATIONAL ENGLISH TESTING SYSTEM (IELTS) Résultats aux épreuves écrites	
	Compréhension (Listening)	Production (Speaking)	Compréhension (Reading)	Production (Writing)
9 – 12	8.0 - 9,0	7.0 - 9,0	7.0 - 9,0	7.0 - 9,0
5 – 8	5.0 - 7,5	5.0 - 6,5	4.0 - 6,5	5.0 - 6,5
1 – 4	1.0 - 4,5	1.0 - 4,5	1.0 - 3,5	1.0 - 4,5

c. Âge

L'âge est calculé à la date de l'extraction des renseignements de la banque des déclarations d'intérêt pour les fins de l'invitation.

Âge	Ressortissant(e) étranger(ère) (maximum 130 points)	Ressortissant(e) étranger(ère) ayant un époux (se) ou conjoint(e) de fait qui l'accompagne (maximum 110 points)
18 à 30 ans	130	110
31 ans	118	100
32 ans	112	95
33 ans	107	91
34 ans	100	85
35 ans	95	80
36 ans	85	72
37 ans	78	66
38 ans	72	61
39 ans	65	55
40 ans	59	50
41 ans	46	39
42 ans	33	28
43 ans	20	17
44 ans	7	6
45 ans ou plus	0	0

d. Durée de l'expérience professionnelle

L'expérience doit avoir été acquise au cours des cinq années précédant la date de l'extraction des renseignements de la banque des déclarations d'intérêt pour les fins de l'invitation et être basée sur la durée d'un emploi dans une profession au sens de la [Classification nationale des professions](#), incluant les stages, rémunérés ou non, en cours d'apprentissage, de formation ou de spécialisation sanctionnés par un diplôme.

Durée	Ressortissant(e) étranger(ère) (maximum 100 points)
Moins de 11 mois	0
12 à 23 mois	30
24 à 35 mois	50
36 à 47 mois	80
48 mois et plus	100

e. Niveau de scolarité

Le diplôme doit avoir été obtenu avant la date de l'extraction des renseignements de la banque des déclarations d'intérêt pour les fins de l'invitation. Un diplôme d'études secondaires professionnelles du Québec et un diplôme d'études postsecondaires techniques du Québec doivent sanctionner au moins 900 heures. S'il y a plus d'un diplôme, le plus avantageux est retenu pour l'attribution du pointage.

Niveau de scolarité	Ressortissant étranger (Maximum 90 points)	Ressortissant étranger ayant un époux ou conjoint de fait qui l'accompagne (Maximum 70 points)
Diplôme d'études secondaires générales	18	14
Diplôme d'études secondaires professionnelles sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	54	42
Diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	36	28
Diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein	63	49
Diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	81	63
Diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	45	35
Diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	72	56

Diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	83	65
Diplôme d'études universitaire de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	86	68
Diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	90	70

Réponse aux besoins du Québec

Un pointage maximal de 720 points est attribué pour ce groupe de critères. Il est ventilé ainsi :

a. Diagnostic de main-d'œuvre et durée de l'expérience dans la profession exercée

Le diagnostic de main-d'œuvre de la profession s'entend selon [la liste des diagnostics de moyen terme pour les 500 professions](#) de la [Classification nationale des professions](#) en vigueur. La profession s'entend de l'emploi occupé à temps plein à la date de l'extraction des renseignements de la banque des déclarations d'intérêt pour les fins de l'invitation. L'expérience dans la profession exercée doit avoir été acquise au cours des cinq années précédant la date de l'extraction des renseignements de la banque des déclarations d'intérêt pour les fins de l'invitation.

Diagnostic	Durée de l'expérience de travail	Ressortissant(e) étranger(ère) (maximum 100 points)
Profession évaluée en équilibre ou sans diagnostic	Moins de 12 mois	0
	12 mois ou plus	30
Profession évaluée en léger déficit	Moins de 12 mois	0
	12 à 23 mois	60
	24 à 35 mois	70
	36 mois et plus	90
Profession évaluée en déficit	Moins de 12 mois	0
	12 à 23 mois	70
	24 à 35 mois	90
	36 mois et plus	100

b. Domaine de formation

Le domaine de formation est évalué selon la section de la [Liste des domaines de formation](#) dans laquelle le diplôme de la ressortissante ou du ressortissant étranger est classé. Si la ressortissante ou le ressortissant étranger possède plus d'une formation, la plus avantageuse est retenue. Pour l'attribution du pointage, il est tenu compte de la reconnaissance, par un ordre professionnel ou un autre organisme de réglementation, de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation obtenue à l'étranger.

Section de la liste des domaines de formation	Ressortissant(e) étranger(ère) (maximum 60 points)
E	0
D	12
C	30
B	48
A	60

c. Diplôme du Québec

Le diplôme doit avoir été obtenu avant la date de l'extraction des renseignements de la banque des déclarations d'intérêt pour les fins de l'invitation. Un diplôme d'études secondaires professionnelles et un diplôme d'études postsecondaires techniques doivent sanctionner au moins 900 heures. S'il y a plus d'un diplôme, le plus avantageux est retenu pour l'attribution du pointage.

Diplôme du Québec	Ressortissant étranger (Maximum 50 points)
Diplôme d'études secondaires générales	10
Diplôme d'études secondaires professionnelles sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	30
Diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	20
Diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein	35
Diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	45
Diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	25
Diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	40
Diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	46
Diplôme d'études universitaire de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	48
Diplôme d'études universitaires 3 ^{er} cycle	50

d. Durée de l'expérience professionnelle au Québec

L'expérience doit avoir été acquise au cours des cinq années précédant la date de l'extraction des renseignements de la banque des déclarations d'intérêt pour les fins de l'invitation et être basée sur la durée d'un emploi dans une profession au sens de la [Classification nationale des professions](#), incluant les stages, rémunérés ou non, en cours d'apprentissage, de formation ou de spécialisation sanctionnés par un diplôme.

Durée	Ressortissant(e) étranger(ère) (maximum 100 points)
Moins de 6 mois	0
6 à 11 mois	20
12 à 23 mois	60
24 à 35 mois	70
36 à 47 mois	80
48 mois et plus	100

e. Durée de l'expérience professionnelle dans le reste du Canada

L'expérience doit avoir été acquise au cours des cinq années précédant la date de l'extraction des renseignements de la banque des déclarations d'intérêt pour les fins de l'invitation et être basée sur la durée d'un emploi dans une profession au sens de la [Classification nationale des professions](#), incluant les stages, rémunérés ou non, en cours d'apprentissage, de formation ou de spécialisation sanctionnés par un diplôme.

Durée	Ressortissant(e) étranger(ère) (maximum 30 points)
Moins de 6 mois	0
6 à 11 mois	8
12 à 23 mois	15
24 à 35 mois	20
36 à 47 mois	25
48 mois et plus	30

f. Offre d'emploi validée

L'offre d'emploi doit être validée par la ministre conformément au *Règlement sur l'immigration au Québec* (chapitre I-0.2.1, r. 3).

Lieu de l'emploi	Ressortissant(e) étranger(ère) (maximum 380 points)
À l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal	380
À l'intérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal	180

Formation de l'époux ou conjoint de fait :

Un pointage maximal de 20 points est attribué pour le groupe de critère. Il est ventilé ainsi :

a. Niveau de scolarité

Le diplôme doit avoir été obtenu avant la date de l'extraction des renseignements de la banque des déclarations d'intérêt pour les fins de l'invitation. Un diplôme d'études secondaires professionnelles du Québec et un diplôme d'études postsecondaires techniques du Québec doivent sanctionner au moins 900 heures. S'il y a plus d'un diplôme, le plus avantageux est retenu pour l'attribution du pointage.

Niveau de scolarité	Époux ou conjoint de fait qui accompagne le ressortissant étranger (Maximum 10 points)
Diplôme d'études secondaires générales	1
Diplôme d'études secondaires professionnelles sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	6
Diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	4
Diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein	7
Diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	9
Diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	5
Diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	8
Diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	10
Diplôme d'études universitaire de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	10
Diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	10

b. Diplôme du Québec

Le diplôme doit avoir été obtenu avant la date de l'extraction des renseignements de la banque des déclarations d'intérêt pour les fins de l'invitation. Un diplôme d'études secondaires professionnelles et un diplôme d'études postsecondaires techniques doivent sanctionner au moins 900 heures. S'il y a plus d'un diplôme, le plus avantageux est retenu pour l'attribution du pointage.

Diplôme du Québec	Époux ou conjoint de fait qui accompagne le ressortissant étranger (Maximum 10 points)
Diplôme d'études secondaires générales	1
Diplôme d'études secondaires professionnelles sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	6
Diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	4
Diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein	7
Diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	9
Diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	5
Diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	8
Diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	10
Diplôme d'études universitaire de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	10
Diplôme d'études universitaires 3 ^{er} cycle	10

Dans le cas où des ressortissantes ou ressortissants étrangers obtiennent un même pointage, le classement entre ceux-ci est effectué selon la date et l'heure de dépôt de leur déclaration d'intérêt dans la banque des déclarations d'intérêt, conformément à l'article 9 de la décision.

Le nombre d'invitations lancées dans un même exercice peut être établi en fonction de ce classement, en commençant par les personnes les mieux classées.